



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2020.12.11

du Conseil communautaire du 1 décembre 2020

Opérations budgétaires relatives à l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc:

- décision modificative n° 4 du budget annexe assainissement "Marchés" ;**
- création de 2 autorisations de programme : travaux d'assainissement à Buc et travaux d'assainissement à Bougival.**

Date de la convocation : 24 novembre 2020
Date d'affichage : 2 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Sonia BRAU, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Magali LAMIR, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Jean-François BARATON, M. Philippe BRILLAULT, M. Arnaud HOURDIN.
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Olivier DE LA FAIRE), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Alain SANSON (pouvoir à M. Richard RIVAUD), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), M. Bruno DREVON (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à Mme Magali LAMIR), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE (pouvoir à M. François DARCHIS), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel

HAMZA), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Christophe KONSDORFF (pouvoir à M. Benoît RIBERT), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jean-Philippe LUCE), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire interministérielle n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1er janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et DSP) de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2020.03.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 relative au budget primitif 2020 du budget annexe assainissement « Marchés » de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2020.03.10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 relative à la décision modificative n° 1 (DM1) du budget annexe assainissement « Marchés » de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2020.07.39 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 relative à la DM2 du budget annexe assainissement « Marchés » de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2020.10.14 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020 relative à la DM3 du budget annexe assainissement « Marchés » de la communauté d'agglomération ;

Vu les délibérations n° 2020/50 du Conseil municipal de Toussus-le-Noble du 24 septembre 2020 et n° 2020-09-28/12 du Conseil municipal de Buc du 28 septembre 2020 relatives au transfert des résultats d'assainissement à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération du conseil municipal de Viroflay n° 5 du 24 septembre 2020 relative à l'attribution d'un fonds de concours de 583 000 € à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

● Il convient, par la présente délibération, d'approuver la décision modificative n° 4 (DM4) de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe assainissement « Marchés » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, qui concerne les communes de Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay.

Elle intervient après l'adoption :

- du budget primitif 2020, par délibération du 3 mars 2020,
- de la DM1, par délibération du 3 mars 2020 également,
- de la DM2, par délibération du 7 juillet 2020,
- de la DM3, par délibération du 6 octobre 2020.

Cette quatrième décision modificative de l'année a pour but d'inscrire les résultats d'assainissement transférés par les communes de Bougival, Buc et Toussus-le-Noble.

Il convient de préciser que le conseil municipal de Bougival n'a pas délibéré à ce jour, mais qu'il prévoit de le faire le 10 décembre prochain.

Néanmoins, il est indispensable d'inscrire dès à présent le résultat de cette commune dans le budget, car la Communauté d'agglomération doit passer des écritures budgétaires avant le 31 décembre 2020 pour intégrer ce résultat.

La DM4 est également l'occasion d'inscrire le fonds de concours de 583 000 € voté par le conseil municipal de Viroflay le 24 septembre 2020 pour le financement des travaux d'assainissement dans le

quartier de la Marquette à Viroflay, dont la dépense est déjà inscrite dans le budget de la communauté d'agglomération.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette DM4 du budget annexe assainissement « Marchés » de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2020, conformément au tableau présenté ci-dessous.

- Suite au transfert des résultats d'assainissement des communes de Bougival, d'un montant total de 747 919,15 €, et de Buc d'un montant de 571 843,03 €, il est proposé de voter deux autorisations de programme (AP) pour des travaux d'assainissement dans ces communes.

Le Bureau communautaire de Versailles Grand Parc a défini le principe de voter une AP en cas de résultat transféré excédentaire après financement des reports d'investissement et du capital restant dû au 31 décembre 2019.

Le montant des AP soumis au vote du Conseil communautaire est calculé sur le résultat transféré net des reports et de la dette, majoré de la TVA et arrondi en millier d'euros :

En euros	Bougival	Buc
Résultat transféré	747 919,15	571 843,03
Reports d'investissement (R - D)	-74 371,80	-8 714,00
Dette au 31/12/19	-15 418,34	-334 327,88
Résultat net des reports et de la dette	658 129,01	228 801,15
Majoration de la TVA (20 %)	131 625,80	45 760,23
Résultat net des reports et de la dette, majoré de la TVA	789 754,81	274 561,38
Montant de l'AP	790 000,00	275 000,00

- Il est rappelé qu'une AP constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les autorisations de programme-crédits de paiement (AP-CP) doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des AP-CP permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

Un échéancier des CP doit être voté mais celui-ci est très théorique dans le cas présent.

AP n°	Objet	CP2020	CP 2021	CP 2022	CP2023	CP2024	TOTAL AP
2020-001	Travaux d'assainissement à Bougival	0 €	190 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	790 000 €
2020-002	Travaux d'assainissement à Buc	0 €	80 000 €	80 000	80 000 €	35 000 €	275 000 €

- Il est précisé qu'aucune AP n'est proposée pour la commune de Toussus-le-Noble. Etant donné que les travaux prévus dans le schéma directeur actuel ont été réalisés, il est proposé, en accord avec cette commune membre, d'une baisse progressive du montant de la redevance d'assainissement. Celle-ci est la plus élevée de toute l'Agglomération (1 € / m³). La fixation des redevances d'assainissement fait l'objet d'une délibération distincte de la présente séance du Conseil communautaire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'adopter la décision modificative n° 4 du budget annexe assainissement « Marchés » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2020, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous :

Budget annexe assainissement Marchés en euros	Transfert résultat de Bougival	Transfert résultat de Buc	Transfert résultat de Toussus-le-Noble	Fonds de concours voté par Viroflay : travaux La Marquette	Total DM4
Recettes de fonctionnement					
778 : autres produits exceptionnels	163 218,51	515 644,11	195 676,24		874 538,86
Recettes d'investissement					
1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	584 700,64	56 198,92	82 036,98		722 936,54
1314 : subvention d'équipement commune				583 000,00	583 000,00
Total recettes F + I	747 919,15	571 843,03	277 713,22	583 000,00	2 180 475,40

- 2) de voter l'Autorisation de Programme (AP) n° 2020-001 d'un montant de 790 000 € pour des travaux d'assainissement à Bougival ;
- 3) de voter l'AP n° 2020-002 d'un montant de 275 000 € pour des travaux d'assainissement à Buc ;
- 4) d'approuver l'échéancier indicatif suivant de ces autorisations de programme :

AP n°	Objet	CP2020	CP 2021	CP 2022	CP2023	CP2024	TOTAL AP
2020-001	Travaux d'assainissement à Bougival	0 €	190 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	790 000 €
2020-002	Travaux d'assainissement à Buc	0 €	80 000 €	80 000	80 000 €	35 000 €	275 000 €

- 5) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 29

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 73 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.